

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Département de la Seine-et-Marne

**Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie
et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)**

Nombre de membres :
En exercice : 68
Qui ont pris part à la délibération : 55
Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 10/11/2020
Date d'affichage : 23/11/2020

L'an **deux mil vingt, le dix-huit novembre, à 19h15**, le Comité syndical du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc CHEVALIER**.

Étaient présents : Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme RODRIGUES Fatima, Mme HAM Lavie, Mme MOKRI Pnina, Mme NGUYEN Khanh, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme BOISSOT Colette, Mme HERBIN Hélène, M. LASSAU Cédric, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, Mme LECOLLE Sandrine, Mme CROISIER Rebecca, M. Cécile

CABARRUS, M. CHOFFARDET Pierre, Mme DESCROIX Patricia, M. FLEURY Sébastien, M. VERAX Jérôme, Mme BELBOUAB Linda, M. GAUDEFROY Gérard, M. MACHADO Anthony, Mme MOKEDDEM Hanifa, Mme LEHMANN Corinne, Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme BORYS Halina, Mme COURET Ghyslaine, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme GUILLOSSOU Carine, M. ROBIN-LEROY Francis, Mme DE SA Elda, Mme GREGOIRE Natacha, M. PILGRAIN Hervé, M. LEBON Fabien, Mme MONDIERE Anne-Sophie, M. VILLALBA-MOLERO Florent, Mme BOCH Béatrice, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : Mme BORIES Régine, M. RABASTE Brice, Mme TARTARE Martine, Mme MERIGARD Sylvie, Mme DAGUERRE Martine, M. LASMIER Robert, Mme NAIT-MERZEG Elodie, M. LECLERE Nicolas, M. TEMPLIER Yvon, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme COURTINE Elisabeth, M. BODIER Mickaël, Mme RICHARDSON Esther, Mme BRUNET Stéphanie, M. COCHEZ Jean-Luc

Étaient absents non excusés : Mme TABAI Samia, M. DELAPORTE Norbert, Mme MAAH Monique, Mme TOMAS Elodie, M. FATIS Stéphane, M. TOUNSI Tony, Mme JODIN Isabelle, Mme LAMRI Khadidja.

Procurations : M. RABASTE Brice en faveur de M. LASSAU Cédric, M. LASMIER Robert en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. TEMPLIER Yvon en faveur de Mme ZAHLAOUI Chantal, Mme DESCOUX Marie-Agnès en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, Mme COURTINE Elisabeth en faveur de Mme GUILLOSSOU Carine, M. COCHEZ Jean-Luc en faveur de Mme BOCH Béatrice.

Secrétaire : Mme Colette BOISSOT

SI-DEL-2020-15 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent - Modalités d'organisation des désignations

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 et L 1414-2 et suivants prévoyant que le nombre de membres composant la commission d'appel d'offres d'un syndicat intercommunal est égal à celui prévu pour la composition de la commission d'appel d'offres de la collectivité comportant le nombre d'habitants le plus élevé,

CONSIDERANT que la commune membre du SI CPRH ayant le nombre d'habitants le plus élevé est la commune de CHELLES qui compte 53 286 habitants, la commission d'appel d'offres doit donc comporter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein du Comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

CONSIDERANT que l'élection des membres titulaires et suppléants doit avoir lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel et que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

CONSIDERANT qu'en cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et que si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus

CONSIDERANT nécessaire d'organiser cette élection

Les listes doivent être constituées avant le prochain Comité Syndical et être déposées au SI CPRH soit par courrier (SICPRH 24bis avenue Raymond Poincaré 77400 Lagny-sur-Marne) soit par mail à syndicat.interco.cprh@wanadoo.fr (elles comporteront au maximum 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir).

Après avoir **ENTENDU** Monsieur le Président,

Le **COMITÉ SYNDICAL, A L'UNANIMITE,**

APPROUVE les modalités de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Appel d'Offres et précise que les listes doivent être constituées avant le prochain comité syndical et être déposées au SI CPRH soit par courrier (SICPRH 24bis avenue Raymond Poincaré 77400 Lagny-sur-Marne) soit par mail à syndicat.interco.cprh@wanadoo.fr (elles comporteront au maximum 5 membres titulaires et 5 membres suppléants et peuvent comprendre moins de noms que de sièges à pourvoir).

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré en séance du 18 novembre 2020


Le Président,
Luc CHEVALIER